

République Française  
**Commune de**  
**GRESSWILLER**  
(Département du Bas-Rhin)



# Compte - rendu des délibérations

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal **19**  
Nombre de Conseillers  
en exercice **18**  
Nombre de Conseillers  
présents ou représentés **16**

**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Lundi 12 décembre 2016**  
**Sous la Présidence de :**  
**Monsieur Pierre THIELEN, Maire**

## Membres présents. :

**Mmes et MM. les Adjoints:** Jean-Sébastien SCHELL — Danielle BALDENSPERGER – Martin KLOTZ.

**Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :** Véronique EPP – Dominique ERNENWEIN – Christel FLICK - Christian FRIEDRICH - Corinne HEIDMANN - Sandrine HIMBERT – Laurent LAMORY – Fabienne MUCKLI – Martine OBSER – Michel REMINIAC – Marie-Paule SCHMITTT.

## Membres absents excusés :

- ✓ Gérard DIOM, Conseiller Municipal, procuration donnée à Mme Sandrine HIMBERT, Conseillère Municipale,
- ✓ Julien MULLER, Adjoint au Maire
- ✓ M. Jean-Marc ROOS-OBERLE, Conseiller Municipal

Conformément aux dispositions de l'article L. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCL), le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** Mme Danielle BALDENSPERGER, Secrétaire de Séance,

## **Point 1 : Approbation des Comptes rendus du Conseil Municipal**

**N° 87-A/16. du 4 octobre 2016**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

**d'approuver** le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 4 octobre 2016.

**N° 87-B/16. du 24 octobre 2016**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

**d'approuver** le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2016.

**Point 2 : Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig (CCRMM)**  
**N° 88/16. Rapport d'activités 2015**

**Le Conseil Municipal,**

Considérant que la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig présente aux conseils municipaux des communes membres le rapport annuel d'activité 2015 qui a été transmis en annexe de la convocation,

**Après en avoir délibéré,**

**et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

**d'approuver le rapport annuel d'activités 2015 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.**

**Point 3 : Syndicat intercommunal à Vocations Multiples de Molsheim de Molsheim Mutzig et Environs (SIVOM)**

**N° 89-A/16. Rapport d'activités 2015**

**Le Conseil Municipal,**

Considérant que le SIVOM de Molsheim Mutzig et Environs présente aux conseils municipaux des communes membres le rapport annuel d'activité 2015 qui a été transmis en annexe de la convocation,

**Après en avoir délibéré,**

**et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

**d'approuver le rapport annuel d'activités 2015 du SIVOM de de Molsheim Mutzig et Environs.**

**N° 89-B/16. Sivom de Molsheim-Mutzig et Environs :**

- **Transfert du siège,**
- **Extension des compétences et adoption des statuts**

**Le Conseil Municipal,**

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-17 à L.5211-20,

Considérant la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,

Considérant les statuts du SIVOM de Molsheim-Mutzig et environs ratifiés par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2015 ;

Considérant la délibération N° 16-13 du Comité-Directeur du SIVOM, en date du 6 octobre 2016, décidant de fixer le siège du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs 2 route Ecospace à MOLSHEIM ;

Considérant la délibération N° 16-14 du Comité-Directeur du SIVOM, en date du 6 octobre 2016, décidant d'étendre ses compétences en vue de la réhabilitation du terrain de football synthétique de MOLSHEIM ;

Considérant la délibération N° 16-19 du Comité-Directeur du SIVOM, en date du 17 novembre 2016, décidant d'étendre ses compétences en vue de la gestion du complexe culturel et sportif de GRESSWILLER – DINSHEIM-sur-BRUCHE ;

Considérant la délibération N° 16-20 du Comité-Directeur du SIVOM, en date du 17 novembre 2016, adoptant ses nouveaux statuts ;

Considérant les statuts modifiés transmis aux membres du Conseil Municipal,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire sur la teneur des modifications,

Toute correspondance est à adresser à M. le Maire de la Commune de GRESSWILLER

Place de la Mairie – 67190 – GRESSWILLER

☎ : 03.88.50.00.29. - 📠 : 03.88.48.77.81. Adresse e-mail : mairie@gresswiller.fr

**Après en avoir délibéré,  
et voté à l'unanimité  
DECIDE**

- 1 – **d'approuver** le transfert du siège du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs  
2 route Ecospace à MOLSHEIM ;
- 2 – **d'approuver** l'extension des compétences du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et  
Environs avec effet au 1er janvier 2017 ;
  - « Conception, réalisation et financement des équipements et travaux suivants :  
COMMUNE DE MOLSHEIM  
Réhabilitation du terrain de football synthétique »,
  - « Gestion du complexe culturel et sportif de GRESSWILLER – DINSHEIM-sur-  
BRUCHE »

*En précisant que la compétence relative à la gestion du complexe culturel et sportif  
de GRESSWILLER – DINSHEIM-sur-BRUCHE est exercée par le SIVU du complexe  
de GRESSWILLER – DINSHEIM-sur-BRUCHE jusqu'au 31 décembre 2016, date à  
laquelle elle est restituée à ses communes membres, aux fins d'un transfert immédiat  
vers le SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,*
- 3 – **d'approuver** les nouveaux statuts SIVOM de Molsheim-Mutzig et environs annexés à la  
présente délibération.

**Point 4 : Forêt communale : Exercice forestier 2017 : Plan de coupe et travaux  
N° 90/16.**

**Le Conseil Municipal,**

OUÏE l'exposé de M. le Maire, selon lequel il donne lecture des documents établis  
par l'Office National des Forêts(Division de Schirmeck) comme suit :

**A -Etat Prévisionnel des coupes de l'Exercice 2017**

qui prévoit des coupes en provenance de la forêt communale de Gresswiller pour un  
cubage de 596 m3 de feuillus, résineux, bois d'industrie et de bois de chauffage en  
parcelles 12, 13, 24 et 28

**B -Devis et Comptes des travaux :**

**I - Comptes d'exploitation :**

Recettes brutes (ventes du bois)	28.960,00 €
Dépenses d'exploitation, de débardage et maîtrise d'oeuvre	<u>9.430,00 €</u>
<b>RESULTAT de l'EXPLOITATION</b>	<b>19.530,00 €</b>

**Après en avoir délibéré,  
Et voté à l'unanimité,  
DECIDE**

- 1° - **d'adopter** pour l'exercice forestier 2017 :
  - ✓ l'état d'assiette des coupes,
  - ✓ le programme des travaux d'exploitation.
- 2° - **d'inscrire** les ouvertures de crédits tant en dépenses qu'en recettes au Budget  
Primitif de l'Exercice 2017 selon les documents produits par l'Office National  
de la Forêt (Division de Schirmeck).
- 3° - **d'autoriser** M. le Maire ou l'un des Adjoint-délégués à signer toutes pièces  
relatives à ces opérations (Plans de coupe, devis des travaux, etc ...),
- 4° - **de charger** Monsieur le Maire de notifier la présente à :
  - M. le Chef de Division de l'O.N.F. 2, rue de la Forêt BP n° 68 à 67130 –SCHIRMECK,
  - M. Laurent FASSEL, Chef de Triage, 79, rue de Molsheim à 67280 – URMATT,

Toute correspondance est à adresser à M. le Maire de la Commune de GRESSWILLER  
Place de la Mairie – 67190 – GRESSWILLER

☎ : 03.88.50.00.29. - 📠 : 03.88.48.77.81. Adresse e-mail : mairie@gresswiller.fr

**Point 5 : Gestion communale**  
**N° 91-A/16. Subventions aux écoles**

**Le Conseil Municipal,**

**OUIË** les explications de M. le Maire et de M. Jean-Sébastien SCHELL, Adjoint au Maire, chargé des finances précisant au Conseil Municipal qu'il convient de donner

- une enveloppe globale aux écoles par élèves pour le fonctionnement (fournitures scolaires, etc...)
- généraliser la subvention pour classe de découverte,
- une subvention pour les transports scolaires tout en précisant les modalités d'attribution

**Après en avoir délibéré,**

**Et voté à l'unanimité,**

**DECIDE**

- 1° - de fixer dorénavant la dotation pour les fournitures scolaires à 30,00 € par élève et par année scolaire,
- 2° - de fixer la contribution communale à 30,00 € par élève participant à une classe de découverte (minimum de trois nuitées) une fois par année scolaire,
- 3° - de fixer la contribution communale maximale pour sortie scolaire à 200,00 € par classe, par année scolaire.

**N° 91-B/16. Subvention exceptionnelle au Conseil de Fabrique de l'Eglise Catholique Saint-Martin :**

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant** la tenue du 250<sup>ème</sup> anniversaire de la construction de l'Eglise Catholique Saint-Martin du dimanche 20 novembre 2016 dont l'organisation était essentiellement du ressort du Conseil de Fabrique,

**Après en avoir délibéré,**

**et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

- 1 – d'allouer une subvention exceptionnelle de 285, 00 € au Conseil de Fabrique de l'Eglise Catholique Saint-Martin de GRESSWILLER
- 2 – de charger M. le Maire ou l'un des Adjointes – délégués à établir le mandat correspondant

**N° 91-C1/16. Décision modificative : Frais de Personnel :**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** sa délibération du 11 avril 2016 n° 69-B/16 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

**OUIË** l'exposé conjoint de M. le Maire, Pierre THIELEN et de Monsieur l'Adjoint Jean-Sébastien SCHELL, précisant à l'ensemble du Conseil Municipal qu'il convient d'abonder certains comptes permettant de payer encore les salaires, des factures pour l'exercice 2016,

**Après en avoir délibéré**

**et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

- 1°- de voter les crédits complémentaires suivants pour pouvoir payer les salaires et différentes factures au titre de la gestion 2016

**En Fonctionnement**

## Dépenses

Augmentation du chapitre 12 «Frais de personnel » + 17.500,00 €

## Recettes

Augmentation du chapitre 013 «Atténuation de charges » + 17.500,00 €

**Total****0,00 €**

- 2 - de transmettre la présente délibération à :
- Monsieur le Sous - Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - Monsieur le Trésorier de Molsheim.

**N° 91-C2/16. FPIC****Le Conseil Municipal,**

VU sa délibération du 11 avril 2016 n° 69-B/16 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016 et notamment les crédits inscrits au compte 73925 « FPIC »

OUIË l'exposé de Monsieur l'Adjoint Jean-Sébastien SCHELL, précisant à l'ensemble du Conseil Municipal qu'il convient de mettre en place les crédits nécessaires au paiement de ce FPIC 2016 par le biais d'une décision modificative,

**Après en avoir délibéré**

**et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

- 1°- de voter les crédits complémentaires suivants :

**En dépenses de fonctionnement :**

C/73925 : FPIC 7300,00 €

**En recettes de fonctionnement**

C/73611 Contributions directes 7.300,00 €

- 2° - de charger M. le Maire ou l'un des Adjoint-Délégués à émettre le mandat correspondant en annexant la présente.
- 3 - de transmettre la présente délibération à :
- Monsieur le Sous - Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - Monsieur le Trésorier de Molsheim.

**N° 91-C3/16. Travaux en régie****Le Conseil Municipal,**

OUIË l'exposé de Monsieur l'Adjoint Jean-Sébastien SCHELL, précisant à l'ensemble du Conseil Municipal que la Commune a réalisé divers travaux de régie en cours d'année et notamment :

✓ Travaux autres : restauration de l'ancienne horloge, 661,84 €

✓ Travaux éclairage public : illuminations de Noël 7.231,76 €

**Soit un total de 7.893,60 €**

comprenant également le travail des agents communaux pour une valeur de 449,31 € qui valorisent d'autant certains éléments du patrimoine communal,

**Après en avoir délibéré**

**et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

- 1°- d'accepter les travaux en régie pour un montant total 7.893.60 € selon tableau qui sera annexé à la présente et de procéder aux écritures d'ordre comme suit :

**I - Section de Fonctionnement - Recettes :**C/722 – Travaux de régie **7.893.60 €****II - Section d'Investissement - Dépenses :****7.893.60 €**

C/21318– Autres bâtiments 661.84 €

C/2152 - Eclairage public 7.231,76 €

**2° - de procéder à la décision modificative suivante :****en Fonctionnement**

C/023 - Virement à la Section d'Investissement	+ 5.000,00	dépenses
C/722 - Travaux en régie	+ 5.000,00	recettes

**en Investissement**

C/021 - Virement de la Section de Fonctionnement	+ 5.000,00	recettes
C/2152-042 - Installation de voirie	+ 5.000,00	dépenses

**3° - de charger M. le Maire ou l'un des Adjoint-Délégués à émettre le mandat et le titre y afférent en y annexant la présente.****4 - de transmettre la présente délibération à :**

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
- Monsieur le Trésorier de Molsheim.

**N° 91-C4/16. Autorisations de dépenses d'investissement 2017**

**Considérant** l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

**Considérant** que cette possibilité est communément utilisée par les collectivités afin d'engager certaines dépenses d'investissement, d'entretien ou de réparation avant le vote du budget primitif,

**Considérant** qu'en 2016, les crédits de dépenses réelles d'investissement inscrites au budget représentent 168.000,00 € pour le budget principal (hors décision modificative adoptée lors du présent conseil) et que, par conséquent, l'ouverture de crédits peut donc être effectuée à concurrence de 168.000,00 € x 25 % soit 42.000,00 € au maximum arrondi 40.000,00 € pour les opérations dont l'engagement serait préalable au vote du budget 2017,

**Après en avoir délibéré,**

**et voté à l'unanimité :**

**DECIDE**

**1 - AUTORISE l'ouverture anticipée des crédits d'investissement suivants :**

✓ **Chapitre 20 : immobilisations incorporelles :** **3.000 €**

- Article 2051 : concession et droits similaires : 3 000 €  
Ce montant est inscrit afin de permettre, l'acquisition de mises à jour ou de nouveaux logiciels en cas de nécessité.

✓ **Chapitre 21 : immobilisations corporelles :** **37.000 €**

- Article 213 : constructions : 10.000 €  
En vue de la réalisation de travaux de rénovation dans les différents bâtiments municipaux.
- Article 215 : travaux voirie 20.000 €  
Démarrage travaux parkings gare et installations, etc...
- Article 218: autres immobilisations corporelles : 7.000 €  
Ce montant est inscrit afin de permettre l'acquisition de nouveaux matériels en cas de nécessité. (Informatique, mobilier, véhicules et divers matériels, etc...).

**2 - AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à tout engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans la limite des crédits précités.**

**Point 6 : Taxe d'aménagement**  
**N° 92/16.**

**Le Conseil Municipal,**

- VU** la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 portant réforme de la fiscalité de l'aménagement avec création d'une taxe d'aménagement (TA) se substituant à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 à la taxe locale d'équipement (TLE),
- VU** sa délibération du 26 mars 1984 n° 67/84 instituant la Taxe Locale d'Equipement à compter du 15 avril 1984 avec un taux de 2%,
- VU** sa délibération du 7 décembre 2009 n° 52/09 portant le taux de la Taxe Locale d'Equipement à 3% avec effet immédiat,
- VU** sa délibération du 26 septembre 2011 n° 85/11 instituant la nouvelle Taxe d'Aménagement et portant son taux à 3% avec effet immédiat,
- OUIË** l'exposé conjoint de M. le Maire et de M. Jean-Sébastien SCHELL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, précisant que cette taxe d'aménagement constituera une ressource non négligeable pour la commune appelée à financer et à entretenir des équipements publics résultant du développement général de l'urbanisme. Cette taxe dont le taux maximum autorisé est de 5 % a surtout pour but de normaliser la participation des constructeurs aux dépenses d'équipements.

**Sur proposition de M. le Maire et**  
**Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité**  
**DECIDE**

- 1° - de porter** le taux de la d'aménagement au taux de 5% (cinq pour cent) pour toutes les catégories d'immeubles sur l'ensemble du territoire de la Commune de Gresswiller qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- 2° - de notifier la présente à :**
- Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - ATIP Service ADS, Service Instructeur à Molsheim,
  - Services de l'Etat, Direction Départementale des Territoires à Strasbourg,
  - Madame la Trésorière de Molsheim,

**Pour extrait conforme,**



**Le Maire ;**

**M. Pierre THIELEN**